

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2021

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 751

présenté par

M. Reda, M. Cattin, M. Ravier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Louwagie, Mme Boëlle, Mme Audibert, M. Viry, M. Door, M. Schellenberger, Mme Corneloup, M. Dive, M. Benassaya, M. Bazin, Mme Serre, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart, Mme Bouchet Bellecourt, M. Minot, M. de Ganay et M. Aubert

-----

**ARTICLE 19 BIS**

Après l'alinéa 51, insérer l'alinéa suivant :

« Le Conseil supérieur de l'audiovisuel développe et propose une formation à l'e-modération et à la modération des contenus en ligne à destination des enfants soumis à l'école obligatoire, des enseignants et des membres d'associations volontaires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose le développement d'une formation à l'e-modération afin de donner les outils aux élèves, parents d'élèves, enseignants et membres d'associations de lutter contre la haine en ligne et d'être sensibilisés à ce phénomène. L'objectif est d'améliorer le climat scolaire en formant à la modération des élèves, des membres de clubs de sport, des enseignants et des parents d'élèves.